



Edito :

Le 1er Mai n'appartient qu'aux travailleurs!

Le 1er Mai est né en 1889 dans le giron de l'internationalisme socialiste. Dès 1890, des mobilisations importantes ont lieu dans de nombreux pays. En 1906, la CGT fait de cette journée le point d'orgue de sa mobilisation en faveur de la journée de huit heures. Le 1er Mai devient alors un rendez-vous de rassemblement et de combat pour la classe ouvrière. Aujourd'hui, avec l'austérité qui frappe partout en Europe les populations les plus fragiles, cette journée prend un relief particulier. Plus que jamais, le 1er Mai doit être un moment de lutte et d'unité pour les travailleurs



Le MAG sur le site internet

- Retrouvez les archives de chaque MAG des mois précédents sur le site internet de la CGT. Vous pouvez flasher le QR code ci-contre. Prochainement sur notre site, une page sur l'histoire de Messier



Accord Astreinte

- Renégociation de l'accord Astreinte vieux de 2008, la première réunion a eu lieu le Vendredi 26 Avril.

Pour la CGT il est indispensable d'augmenter les compensations financières actuelles de 100€ (PM : inflation d'environ 30% depuis 2008) et de les revaloriser annuellement en suivant la politique salariale. De plus nous demandons la création d'une prime de 100€ lors d'une intervention un jour férié, ainsi que de garantir la disponibilité de tous les moyens matériels nécessaires et de bien éclaircir les règles de repos entre une astreinte et une journée de travail.

Le mois de Mai sera consacré à 3 réunions de négo avant une signature prévue au plus tard le 04 Juin.

Pénibilité

- Pour la CGT, la pénibilité, ce n'est ni un slogan, ni un concours de malhonnêteté : il s'agit d'un dossier essentiel que nous continuerons à porter haut et fort pour améliorer les conditions de travail des salariés. En 2004, il aura fallu plus de **deux ans** pour évaluer sur le terrain l'ensemble des postes de l'usine. Il faut un véritable plan annuel de suivi de notre accord dans l'intérêt des salariés et ne pas le remettre en cause pour faire uniquement toujours plus de profits.

Cela ne peut se faire que sous conditions d'un travail d'analyse sur le terrain respectant un rythme de négociation des parties présentes.

Pour la CGT, ce qui est clair, c'est que l'esprit de notre accord se doit de revoir les postes de travail dans les ateliers et doit se faire **avec les salariés** concernés et non pas à un groupe de personnes qui ne connaissent pour certains, même pas le métier. Alors comment statuer sur la pénibilité du poste ? Et, toujours dans l'esprit de notre accord de 2004, nous revendiquons d'ouvrir cette étude à **l'ensemble des postes de Bidos** et redemandons à notre direction de respecter ses engagements du 6 juillet 2016.

Aujourd'hui, **nos monteurs** ne sont pas concernés par cet accord pénibilité. Pourtant sur Vélizy les salariés en contact avec les huiles hydrauliques ont une reconnaissance de pénibilité. Les monteurs de Bidos, eux, sont **tous les jours** en contact avec les mêmes huiles, mais aussi peintures sans cabine adéquate, mastics sans aspiration, etc.

Contre la rapacité patronale

■ L'inflation a été amplifiée par la **spéculation sur les produits énergétiques et les denrées alimentaires** : la plupart des entreprises en ont profité pour augmenter leurs prix sans augmenter les salaires. Résultat, le niveau de vie se dégrade et il est de plus en plus **difficile de boucler les fins de mois**.

Cette politique n'est pas un échec, c'est un choix.

Pendant que la majorité de la population voit sa situation se dégrader, les plus puissants en profitent comme jamais.

Les entreprises du CAC40 ont versé **97,1 milliards d'euros** à leurs actionnaires cette année ! C'est l'équivalent de plus d'un mois de salaire pour les 27 millions de salariés français ! En 20 ans, les dividendes ont été multipliés par 4,5 !

C'est là que l'on retrouve la dégradation de nos conditions de vie, de notre système de santé, de l'école publique, du financement de nos retraites... **Il faut que ça s'arrête !**

Pour Safran, le chiffre d'affaires s'est établi à 23,2 milliards d'euros en 2023, en hausse de 21,9% sur un an !! C'est plus d'un an de salaire pour les 92000 salariés du groupe.

Pour l'augmentation des salaires

Tous les salaires doivent augmenter avec le SMIC et l'inflation.

Mais sans pression collective, le patronat ne nous fera pas de « cadeaux ». C'est ensemble que le rapport de force doit se faire.

NCC : esprit, es-tu là ?

■ Nous y sommes ! Les groupes de travail sur les classifications ont fini leur œuvre.

Et le résultat est spectaculaire ! Retournement de situation : nous aurons désormais plusieurs cotations sur le même poste de travail !

Depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois, la direction ne cesse de marteler qu'il faut rester dans l'esprit de la NCC. Et voilà qu'aujourd'hui, sur le même poste, plusieurs cotations sont possibles. Nous pouvons donc en conclure que ce ne sont pas les postes qui sont cotés mais bel et bien les salariés...

Cette situation inédite sur les personnels directs existe déjà sur certaines fonctions supports telles que les managers de proximité, les gestionnaires, les préparateurs, qualité, etc.

Les explications totalement tirées par les cheveux n'auront convaincu personne. Dans certains secteurs la polyvalence est mise en avant, tandis que dans d'autres on explique que celle-ci n'est pas prise en compte dans la NCC. L'expérience est mise en avant par certains managers pour hiérarchiser les salariés qui font pourtant le même travail au quotidien. Bref, vous l'aurez compris, chacun fait sa sauce pour essayer de calmer les ardeurs des salariés les plus en colère.

Reste maintenant à distribuer des fiches de poste différentes pour des salariés étant sur le même poste de travail, la même machine ou le même périmètre. Exercice d'équilibriste ou de marchand de tapis ! Nous n'avons pas fini de rire...

Quoiqu'il en soit, la direction brille par son absence et laisse les managers seuls face aux salariés pour leur expliquer que l'on ne respecte plus ce fameux esprit de la NCC. Les managers qui étaient eux-mêmes touchés par cette cotation à géométrie variable et qui se doivent maintenant d'expliquer que c'est formidable...

Statut tuteur, formateur occasionnel, quèsaco ?

■ Chez SLS Bidos, il paraît que tout le monde doit former des collègues ou les nouveaux arrivants.

Mais alors, quid du critère encadrement/coopération de la NCC ?

Les définitions paraissent pourtant claires. Mais non, pour la direction, ce critère n'a absolument rien à voir avec la formation...

Mais alors pourquoi avoir réévalué les postes ?

Pourquoi attendre avec impatience l'éventuelle arrivée d'un statut tuteur si nous sommes tous des formateurs à partir du moment où nous sommes chez SLS ?

Pourquoi ne pas avoir fait preuve d'autorité dès le début de la mise en place de la NCC ? Autant de questions qui n'ont pour réponse que des explications hésitantes et dénuées de sens. Mais pour la CGT, les mots ont un sens ! C'est pourquoi nous attendons avec impatience la définition de la phrase : « transmission individuelle de savoirs et de pratiques ».

Bonnes pratiques

■ Bien que les congés soient un droit, la pose de ceux-ci est encadrée. Des délais de prévenance sont en vigueur et doivent être respectés par tous, salariés et managers. S'il est dans son droit et qu'il a fait le nécessaire en terme de planning, il se peut que votre manager ne puisse pas vous accorder vos congés. En revanche, il ne peut en aucun cas vous demander de retirer vous-même vos congés si vous vous voulez absolument les poser aux dates que vous souhaitez. Il lui incombe la responsabilité de vous les refuser en bonne et due forme dans GTA.

SMH

■ Nous y voilà enfin, la direction générale est revenue à la raison est fait évoluer le SMH en sortant les primes d'équipes et de paniers de son calcul, pour autant on ne peut se satisfaire de cela, il faut aussi revendiquer la sortie de la prime de transport et du 13^{ème} mois ainsi que du bonus pour les salariés concernés. A la CGT nous espérons être suivis par les autres OS pour rétablir cette inégalité. Affaires à suivre le 23 Mai lors de la réunion DCS.

Paroles d'élus

■ Syndiqués depuis quelques années, j'ai rejoint l'équipe des élus et mandatés CGT au début de l'année 2022 en tant que DSL.

Il m'aura fallu un certain temps afin de prendre mes marques et de m'épanouir dans ce nouveau rôle. Les premiers pas en tant que DSL ont été au cœur de nombreux doutes et autres interrogations, mais au fil du temps, ils se sont dissipés et j'ai pris la pleine possession du mandat.

Par la suite, j'ai intégré les listes CGT pour les élections de juin 2023 avec beaucoup de nouvelles têtes, et notre mandat commun a ainsi débuté. Depuis les élections, l'activité syndicale est importante avec des sujets tels que la NCC, l'accord rémunération, etc et elle devrait encore l'être avec les futures échéances. Il y a aussi beaucoup de sollicitations des collègues et c'est très intéressant de pouvoir leur fournir une réponse ou de les aiguiller vers un élu CGT qui pourrait mieux les informer. Le travail à la CGT est partagé entre toutes et tous les élus, et chacun à un rôle à jouer. Le travail collectif, la collégialité dans les prises de décisions sont des aspects sur lesquels notre syndicat mise afin de coller au plus près des revendications des salariés.

Bien que le travail syndical soit relativement nouveau pour moi, je m'épanouis pleinement dans ce rôle et j'en viens même à me demander pourquoi je n'ai pas franchi le pas plus tôt !

Pierre Iriart

Elu au CSE

Secrétaire général du syndicat Messier Bidos



Les dates à retenir :

REUNION NEGOCIATION
ACCORD ASTREINTE LE
16/05

REUNION DSC SMH LE 23/05

RENCONTRE CGT AVEC LE
PRESIDENT SAFRAN
LANDING SYSTEMS LE 28/05

CSE LE 30/05

POUR RAPPEL, APPEL A LA
GREVE JUSQU'A RENEGOCIATION DE
L'ACCORD COMPETITIVITE :

- 1H EN FIN DE POSTE LE
MERCREDI ET LE VENDREDI.
- DE 15 MIN A LA JOURNEE LE
SAMEDI.

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

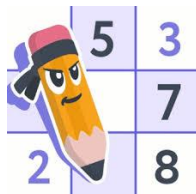
Lieu de travail :

Bulletin à renvoyer à un élu

CGT ou par mail :

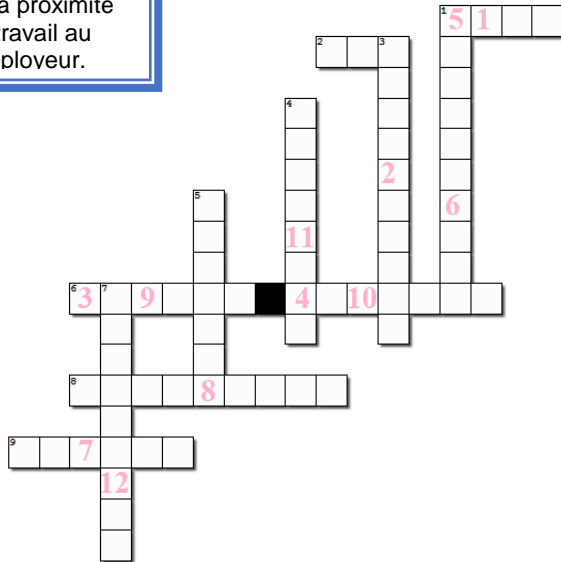
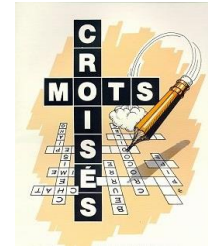
cgt.messierdowtybidos@orange.fr

Pour gagner sur vos
revendications, **se**
syndiquer c'est être plus
fort.



Verticale :

- Etat d'une personne soumise à un risque dans son poste, susceptible de lui provoquer un problème de santé.
- Action de réclamer ce qui est considéré comme revenant de droit.
- Association de personnes dont le but est de défendre les droits et les intérêts des salariés.
- Fleurs emblématique du mois de mai.
- Période pendant laquelle le salarié doit rester à proximité pour effectuer un travail au service de son employeur.

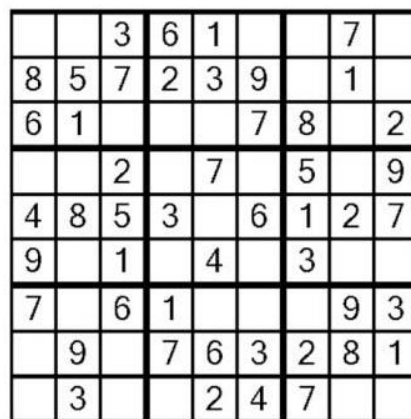


Seul on va plus vite, mais ensemble...



Horizontal :

- Ouvrage permettant de passer d'une rive à l'autre.
- Agents chimiques qui ont, à moyen ou long terme, des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.
- Richesse produit lors du processus de production.
- Fête depuis 1945.
- Qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle.



Flash code pour
les dernières actus
du site CGT

